



CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 07/02/2022

Le Conseil municipal du VILLE DE BOE régulièrement convoqué, s'est réuni le lundi 07 février 2022 en session publique ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Pascale Luguët, Maire.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n°6-contrat-relance-transition-energetique

Présents :

Madame LUGUET Pascale Maire

Monsieur LAFUENTE Jean-Michel, Madame LEBEAU Françoise, Monsieur PANTEIX Daniel, Madame MANDEIX Catherine, Monsieur LUNARDI Daniel, Madame FAVARD Odile, Monsieur ORDRONNEAU Cyriaque, Madame PLA-RODRIGUEZ Lise **Adjoints**

Madame PERTHUIS Nicole, Madame TRUILHE Aline, Madame FORNASARI Monique, Madame FRECHET Christine, Madame BASSI DONNEFORT Florence, Monsieur JUDIT Jean-François, Monsieur SAINT-BEAT Frédéric, Madame RELLA Stéphanie, Monsieur DEL FIORENTINO Julien, Madame PIOFFET Nelly, Monsieur LAUGA Martin, Monsieur ALIBERT Fabien, Madame SADRES Valérie **Conseillers Municipaux**

Absents excusés :

Monsieur BEAUMONT Stéphane (donne pouvoir à Monsieur PANTEIX Daniel), Madame FERNANDEZ Stéphanie (donne pouvoir à Madame FRECHET Christine), Madame MANSE Corinne (donne pouvoir à Madame SADRES Valérie), Monsieur GAMBART René (donne pouvoir à Monsieur ALIBERT Fabien)

Nombre de membres afférents au Conseil :	029
Nombre de membres en exercice :	029
Nombre de membres présents :	022
Nombre de suppléants :	00
Nombre de procurations :	04

Fin n° 2022-56-006
Rapporteur : **Madame Nicole PERTHUIS**

I - Exposés des motifs

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) sont des contrats qui allient ambition de transition écologique, développement économique et cohésion territoriale, grâce à une mobilisation de tous les services de l'Etat en appui aux projets de territoires des collectivités.

Les CRTE constituent des « contrats – enveloppes » regroupant les différents dispositifs de financement en appui aux collectivités. Ils permettent d'engager rapidement les crédits du plan de relance pour accroître les perspectives de relance, tout en favorisant des projets territoriaux cohérents avec les enjeux écologiques et économiques majeurs. Ils devront également être concertés avec les différentes parties prenantes.

C'est dans cette logique que l'Agglomération d'Agen recense l'ensemble des projets portés par les communes adhérentes à l'EPCI pour faire valoir le dynamisme du territoire et obtenir des financements.

Afin de justifier de la réalité des projets et de la volonté municipale de les porter, il convient que le conseil municipal délibère sur les projets suivants inscrits à son plan pluriannuel d'investissement (PPI) :

- Piste cyclable Garonne à vélo
- Piste cyclable rue Jean Jaurès
- Rénovation de la cuisine centrale,
- Extension de la ludothèque,
- Extension du centre de tir à l'arc,
- Rénovation énergétique de l'espace culturel F. Mitterrand,
- Création d'une maison médicale (ancienne friche commerciale)
- Rénovation d'un bar associatif,
- Rénovation chaudières et éclairage des écoles

II - Considérants et références juridiques

Vu l'avis du bureau municipal,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITE

ABSTENTION(S) : Madame SADRES Valérie mandataire de Madame MANSE Corinne, Monsieur ALIBERT Fabien, Madame SADRES Valérie, Monsieur ALIBERT Fabien mandataire de Monsieur GAMBART René

APPROUVER : le principe de réalisation des opérations citées ci-dessus,

AUTORISER : le Maire à lancer la consultation des maîtres d'œuvre et signer les documents afférents,

DIRE : que ces projets sont bien inscrits au plan pluriannuel d'investissement de la commune.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Madame Catherine MANDEIX Mme Pascale Luguët